

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES concernant le préavis municipal N° 01/2020-2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Messieurs Biedermann, Gehri, Guex, Miesen et Tritten s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 01/2020-2021 relatif au sujet ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 16 septembre 2020. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Au-delà des incertitudes récurrentes des charges liées à la péréquation cantonale, la facture sociale, la réforme policière et les diverses associations intercommunales, etc., nous faisons face à une crise socio-économique encore plus incertaine et grave liée au COVID. Nous ne connaissons pas encore les conséquences directes et indirectes que cette pandémie aura sur nos charges et revenus. De plus, notre infrastructure communale doit répondre à une augmentation de la population et ses obligations y relatifs (écoles, salle de gym, etc.) ainsi que des rénovations de certains bâtiments considérés comme vétustes et/ou énergiquement insuffisant. Ces investissements seront significatifs mais nécessaires et exigeront une gestion parcimonieuse de nos moyens.

Ceci étant dit, nous bénéficions de liquidités d'environ 2.5mCHF et un plafond d'endettement de 6mCHF (chiffres indiqués par la Municipalité), mais le plan d'investissement prévu nécessitera peut-être de solliciter un emprunt. De plus, la municipalité fait mention dans son préavis d'une participation éventuelle à hauteur de 1 point d'impôt par année pour financer le DISREN. Ceci augmente le risque d'être appelé à revoir notre point d'impôt à la hausse pour assumer les charges futures.

Notre situation financière reste pour le moment, saine et devrait nous permettre de traverser cette situation de crise tout en réalisant nos plans de rénovations et constructions futurs qui restent la priorité n° 1 de notre municipalité. Nous devons donc être attentifs à nos dépenses et investissements, qu'elles soient nécessaires ou accessoires.

Nous tenons à relever que le préavis présenté par la Municipalité souligne que le point d'impôt peut être maintenu même si nous votons une adhésion au DISREN en décembre 2020. En d'autres mots, nous nous privons donc d'une baisse du point d'impôt qui est, vu la situation financière incertaine, de toute façon pas recommandée par la COFIN pour l'année 2021.

Celui-ci, maintenu à 63% pour l'année 2021 nous paraît raisonnable, pour autant que la portion des charges (55% à 63%) pour laquelle notre municipalité n'a que peu ou pas de maîtrise n'augmente pas et que les dépenses pour les infrastructures communales se fassent de manière échelonnée.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose d'accepter le préavis n° 01/2020-2021, et de maintenir le taux d'imposition communal à 63 points pour l'année 2021.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten



Marcel Biedermann

Marcel Miesen

Michel Guex

Bernard Gehri

Vich, le 6 octobre 2020